



DAS 2008 : tous en ligne !

La dématérialisation des déclarations annuelles de salaires, commencée voici un an, se poursuit. Vous devez désormais procéder à votre déclaration :



> sur groupe-do.fr, dans la rubrique [Services clients/Entreprises](#) pour les adhérents qui n'ont pas effectué leur précédente déclaration annuelle de salaires via Net-Entreprises ou un autre portail. Vous pourrez saisir en ligne votre déclaration à partir de vos données de l'année précédente enregistrées dans nos bases. Nous adresserons, dans les prochains jours, un courrier personnalisé sur lequel figureront code d'accès et mot de passe.



> ou par le portail www.net-entreprises.fr, généraliste et commun aux organismes de protection sociale, qui vous permet de faire votre déclaration en ligne, selon la norme DADS-U (déclaration automatisée des données sociales unifiée).

En 2009, le groupe D&O ne vous enverra plus de formulaire papier. De même, les déclarations au format DADS-CRC, qui ne respectent plus la réglementation, seront refusées.